

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

\*\*\*\*\*

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

## Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq avril deux mil seize, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Laure FONTBONNE, Maire de la Commune

Etaiènt présents : Mesdames Anne-Laure FONTBONNE, Consuelo ALVAREZ, Séverine DESMIER DE CHENON, Sandrine GAMEIRO, Véronique GUILLOCHON, Magali LENCIONE

Messieurs Alexandre HEBERT, Patrick HOUSSIER, Jean-Claude LE JAOUEN, Laurent PRODO, François-Xavier SUEUR et Aurélien VANDIERENDONCK.

Etaiènt excusés : Cathy BOYARD ayant donné pouvoir à Anne-Laure FONTBONNE  
Amandine MOULIN ayant donné pouvoir à Alexandre HEBERT  
Pierre-Olivier BRASS ayant donné pouvoir à Laurent PRODO

Secrétaire de séance : Aurélien VANDIERENDONCK

Membres : En exercice : 15 ; Présents : 12 ; Votants : 15

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2016 ;

### **Budget du Grand Orme :**

- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015 ;

### **Budget de la Commune :**

- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015 ;
- Approbation du compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- Vote du taux des 3 taxes communales pour l'exercice 2016 ;
- Vote des subventions et participations pour l'exercice 2016 ;
- Vote du budget primitif de l'exercice 2016.

### **Budget du service d'assainissement :**

- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015 ;
- Approbation du compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- Vote du taux de la surtaxe communale d'assainissement pour l'exercice 2016 ;
- Vote du budget primitif de l'exercice 2016.

- Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'achat de matériel de désherbage alternatif ;
- Désignation des membres des syndicats intercommunaux suite à la démission de Daniel Beauche.
- Questions diverses.

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

\*\*\*\*\*

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

**Délibération n° 16 17 187**

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 février 2016**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2016,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**Approuve** le dit procès-verbal.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 16 17 188**

**Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015 du Budget Annexe du Grand Orme**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 14 06 81 du 21 novembre 2014 relative à la dissolution du Budget Annexe du Lotissement du Grand Orme,

Vu la délibération n° 15 15 175 du 23 novembre 2015 relative aux écritures de dissolution du Budget Annexe du Lotissement du Grand Orme,

**Considérant** que le Budget Annexe du Lotissement du Grand Orme a été dissous par délibération au 31 décembre 2014,

**Considérant** que, par conséquent, aucun Budget Primitif n'a été voté pour l'exercice 2015,

**Considérant** que le Budget Annexe du Grand Orme a été effectivement dissous par la Trésorerie de Brie-Comte-Robert au cours de l'exercice 2015,

**Considérant** que, par conséquent, un compte de gestion a été édité par la Trésorerie de Brie-Comte-Robert,

Le Conseil, après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du premier janvier 2015 au trente et un décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal **délibère** et, 14 votes pour et 1 abstention,

**Constata** la régularité des écritures,

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 16 17 189**

**Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015 de la Commune**

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du premier janvier 2015 au trente et un décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

\*\*\*\*\*

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**Constata** la régularité des écritures,

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 16 17 190**

#### **Approbation du compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune**

Le Conseil, **délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune dressé par Madame Anne-Laure FONTBONNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, inscrit pour mémoire dans la première colonne du compte administratif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE JAOUEN, Madame Anne-Laure FONTBONNE ayant quitté la salle le temps du vote,

**Après** avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**Donne acte** au Maire de la présentation faite du compte administratif, résumé dans le tableau en annexe,

**Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

**Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le document en annexe.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 16 17 191**

#### **Affectation du résultat de l'exercice 2015**

Le Conseil, **après** avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015,

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

**Constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 232 513.63 €,

**Constatant** que le solde de clôture du Budget Annexe du Lotissement du Grand Orme présente un déficit de 3 113,18 €,

**Considérant** qu'il convient d'intégrer ce déficit au résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

**Considérant** que l'excédent de fonctionnement à affecter est de 229 400,45 euros,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

**Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

\*\*\*\*\*

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

- Affectation à la section d'investissement d'un montant de **114 400,45 €**, inscrit au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2016,

- Report du solde, soit **115 000,00 €** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 (excédent de fonctionnement reporté).

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 16 17 193**

**Vote à l'unanimité des subventions et participations de la commune aux organismes extérieurs pour l'exercice 2016**

**Contributions aux organismes de regroupement :**

S. I. de l'Ecole des Clos : ..... 209 823,52 €  
SIPE : ..... 53 149,13 €  
SIAR : ..... 25 325,00 €  
C.E.S. de Lésigny : ..... 4 137,43 €  
SMEP : ..... 821,80 €  
SYAGE : ..... 87,15 €

**Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé :**

Comité des Fêtes : ..... 9.500 €  
A.S.L.F. : ..... 1.500 €  
OCFA : ..... 4.810 €  
Music Pour Tous : ..... 8.000 €  
Amicale du Personnel : ..... 1.000 €  
Coopérative Scolaire : ..... 1.700 €  
Atelier Férollais : ..... 600 €  
F.N.A.C.A. : ..... 100 €  
A.A.C.C.F. : ..... 100 €  
Prévention Routière de Lésigny : ..... 400 €

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 16 17 194**

**Vote à l'unanimité du budget primitif de la commune pour l'exercice 2016.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 16 17 195**

**Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015 du service de l'assainissement**

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du premier janvier 2015 au trente et un décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

\*\*\*\*\*

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à 14 votes pour et 1 abstention,

**Constata** la régularité des écritures,

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 16 17 196**

**Approbation du compte administratif de l'exercice 2015 du service d'assainissement**

Le Conseil, **délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2015 du service de l'assainissement dressé par Madame Anne-Laure FONTBONNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, inscrit pour mémoire dans la première colonne du compte administratif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE JAOUEN, Madame Anne-Laure FONTBONNE ayant quitté la salle le temps du vote,

**Après** avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à 12 votes pour et 1 abstention,

**Donne acte** au Maire de la présentation faite du compte administratif, résumé dans le tableau en annexe,

**Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

**Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le document annexé.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 16 17 197**

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du service d'assainissement**

Le Conseil, **après avoir entendu** et approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

**Constatant** que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **23 688,22 €**,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à 14 votes pour et 1 abstention,

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation à la section d'investissement d'un montant de **16 688,22 €**, inscrit au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2016,

- Report au compte 002R (excédent reporté) du budget primitif de l'exercice 2016 de **7 000,00 €**

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

\*\*\*\*\*

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

**Délibération n° 16 17 198**

Vote à 14 votes pour et 1 abstention du montant de la surtaxe communale d'assainissement, fixée à 0,33 € par mètre cube d'eau potable consommée par les administrés raccordés au réseau public d'assainissement.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 16 17 199**

Vote à 14 votes pour et 1 abstention du budget primitif 2016 du service d'assainissement de la commune.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 16 17 200**

**Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'achat de matériel de désherbage alternatif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'acquisition d'une brosse de désherbage est rendue nécessaire pour la mise en place du zérophyto sur la Commune,

**Vu** la proposition de la Société ENVIROMAT pour l'acquisition d'une brosse de désherbage pour un montant de 4 583.33 € HT,

Le Conseil Municipal **délibère et, à l'unanimité,**

**Sollicite** le concours du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'achat de matériel de désherbage alternatif ;

**Approuve** le projet d'investissement

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document utile à l'acquisition du matériel et à la perception de la subvention.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 16 17 201**

**Modification des délégués pour siéger au sein des Syndicats Intercommunaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la démission de Daniel Beauche du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de le remplacer dans les Syndicats Intercommunaux dans lesquels il siégeait,

Le Conseil Municipal **délibère et, à l'unanimité,**

**PROPOSE** pour représenter la commune de Férolles-Attilly au SIETOM :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Aurélien VANDIERENDONCK Véronique GUILLOCHON	Alexandre HEBERT Sandrine GAMEIRO

**DESIGNE** pour représenter la commune de Férolles-Attilly aux syndicats intercommunaux suivants :

Syndicats	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<b>Syndicat Intercommunal pour la création et le fonctionnement de l'Ecole des Clos</b>	Laurent PRODO Amandine MOULIN Magali LENCIONE	Véronique GUILLOCHON, Sandrine GAMEIRO François-Xavier SUEUR

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

\*\*\*\*\*

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

<b>Syndicat Intercommunal des Eaux de Chevry-Cossigny – Férolles-Attilly</b>	Jean-Claude LE JAOUEN Laurent PRODO Caty BOYARD	Anne-Laure FONTBONNE Séverine DESMIER DE CHENON, Alexandre HEBERT
<b>Syndicat Intercommunal du Fonctionnement du Collège d'Enseignement Secondaire de Lésigny</b>	Anne-Laure FONTBONNE Consuelo ALVAREZ	Laurent PRODO Véronique GUILLOCHON
<b>SIAR</b>	Aurélien VANDIERENDONCK Jean-Claude LE JAOUEN	Véronique GUILLOCHON Amandine MOULIN
<b>SIBRAV</b>	Jean-Claude LE JAOUEN Séverine DESMIER DE CHENON	Aurélien VANDIERENDONCK Laurent PRODO
<b>SMEP</b>	Jean-Claude LE JAOUEN Anne-Laure FONTBONNE Caty BOYARD	Laurent PRODO Aurélien VANDIERENDONCK Pierre-Olivier BRASS
<b>SIPE</b>	Anne-Laure FONTBONNE Amandine MOULIN Véronique GUILLOCHON	Sandrine GAMEIRO Véronique GUILLOCHON Caty BOYARD
<b>SMCBANC</b>	Jean-Claude LE JAOUEN Anne-Laure FONTBONNE	Alexandre HEBERT
<b>SYAGE</b>	Jean-Claude LE JAOUEN	Anne-Laure FONTBONNE
<b>Syndicat Intercommunal pour le transport scolaire du Lycée de Roissy</b>	Pierre-Olivier BRASS Bruce TRARIEUX	Laurent PRODO Francis PRADINES

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45